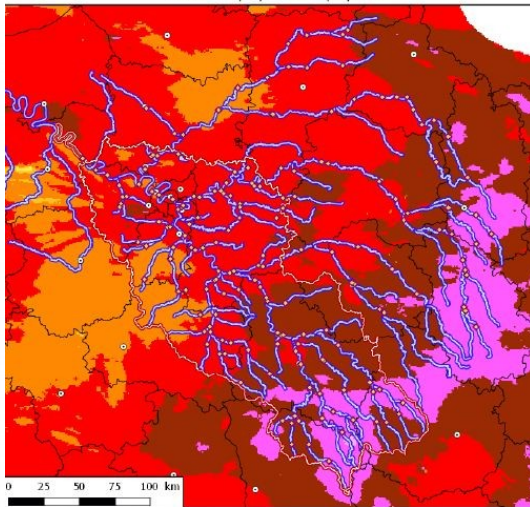




Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Retour sur l'épisode de crues de Janvier - février 2018

Cumul de pluie du mois de janvier 2018
Cumul : du 01/01/2018 au 31/01/2018



- Légende**
- ◆ Stations de mesures
 - ◆ Stations de référence
 - Prefectures
 - Contours du SPC SPM
 - Cours d'eau
 - Limites départementales
- Fond : lame d'eau Antiope (Météo France)

de 2 à 5 mm
de 5 à 10 mm
de 10 à 17 mm
de 17 à 25 mm
de 25 à 35 mm
de 35 à 45 mm
de 45 à 65 mm
de 65 à 70 mm
de 70 à 100 mm
de 100 à 150 mm
de 150 à 200 mm
de 200 à 300 mm
de 300 à 600 mm
plus de 600 mm



Du JEUDI 24 janvier 2019

Sébastien LY VAN TU – Responsable du Pole Risques et Bruit





Retour sur l'épisode de crues de janvier - février 2018

- L'évènement météorologique ;
- La Mission Référent Départemental Inondations et les acteurs de la gestion de crise ;
- Les **CRUES** de janvier février 2018 et les conséquences des inondations



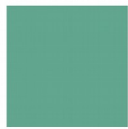
Avant-propos

1) Deux grands types d'inondations dans le Val-d'Oise :

- les inondations fluviales qui se localisent essentiellement dans les communes des vallées de l'Oise, de la Seine et de l'Epte ;
- les inondations pluviales dues à des précipitations intenses de type orageux et aux sols limoneux (imperméabilisation).

2) Val d'Oise : TRI "Métropole Francilienne" identifié par le PGRI 2016-2021 :

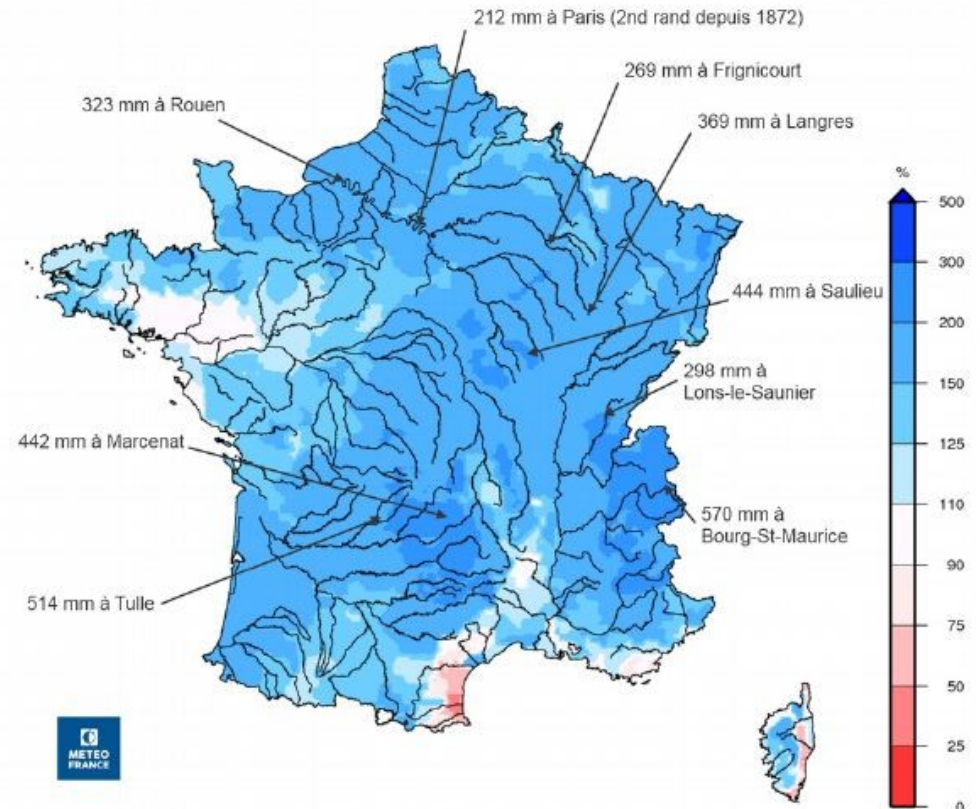
- 22 communes riveraines de l'Oise
- 5 communes riveraines de la Seine suivantes : Herblay-sur Seine, La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis, Bezons et Argenteuil.



L'évènement météorologique

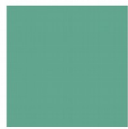
AU NIVEAU NATIONAL

- Les mois de décembre 2017 et janvier 2018 marqués par la succession de passages perturbés (les tempêtes Carmen et Eleanor) - Cumuls de précipitations exceptionnels. 1 fois et demie la normale dans certains départements.
- L'ampleur des pluies sur la fin 2017 et le début 2018 a entraîné la saturation des sols sur une grande partie des bassins et une forte réactivité aux nouvelles pluies.



quelques valeurs records remarquables de pluviométrie cumulée sur décembre et janvier

Rapport à la normale du cumul des précipitations du
1^{er} décembre 2017 au 30 janvier 2018

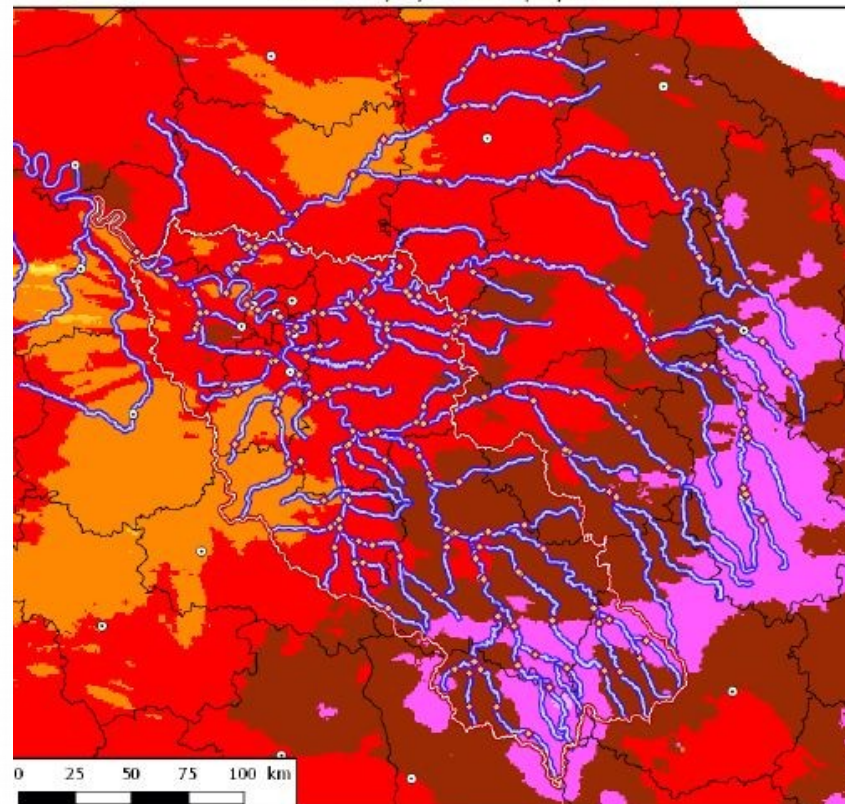


L'évènement météorologique

AU NIVEAU DU BASSIN SEINE NORMANDIE

- Le mois de janvier est le mois le plus "arrosé", période propice à la formation des crues sur le bassin de la Seine.
- Sur l'ensemble du mois de janvier, la succession des perturbations entraîne des cumuls de l'ordre de 200 à 300 mm sur l'amont du bassin de la Seine, et des cumuls de 100 à 200 mm sur la partie intermédiaire du bassin.
- Les précipitations déjà très excédentaires au mois de décembre 2017 ont entraîné une saturation progressive des sols superficiels qui s'est poursuivie durant le mois de janvier.

Cumul de pluie du mois de janvier 2018
Cumul : du 01/01/2018 au 31/01/2018



Légende

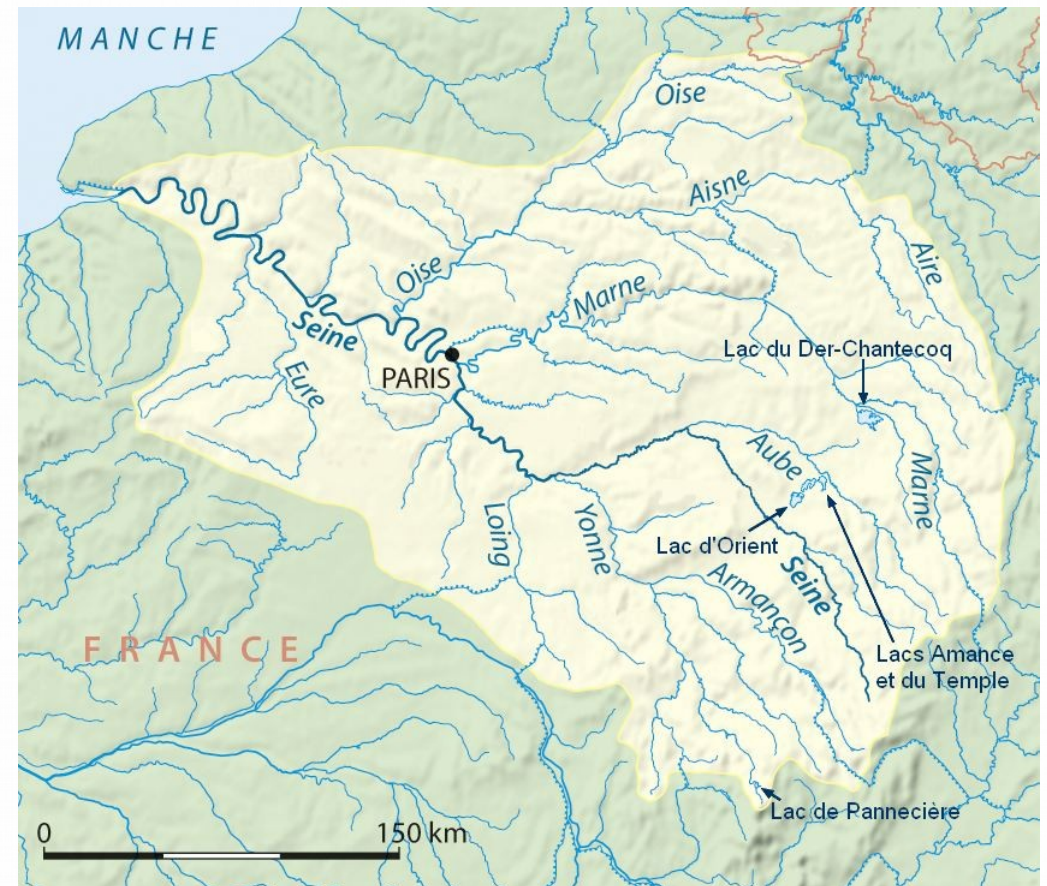
- ◊ Stations de mesures
 - ◆ Stations de référence
 - Prefectures
 - ▭ Contours du SPC SMM
 - Cours d'eau
 - Limites départementales
- Fond : lame d'eau Antilope (Météo France)

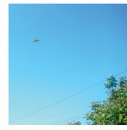
de 2 à 5 mm
de 5 à 10 mm
de 10 à 17 mm
de 17 à 25 mm
de 25 à 35 mm
de 35 à 45 mm
de 45 à 55 mm
de 55 à 70 mm
de 70 à 100 mm
de 100 à 150 mm
de 150 à 200 mm
de 200 à 300 mm
de 300 à 600 mm
plus de 600 mm



Les crues de janvier -février 2018 au niveau du Bassin Seine Normandie

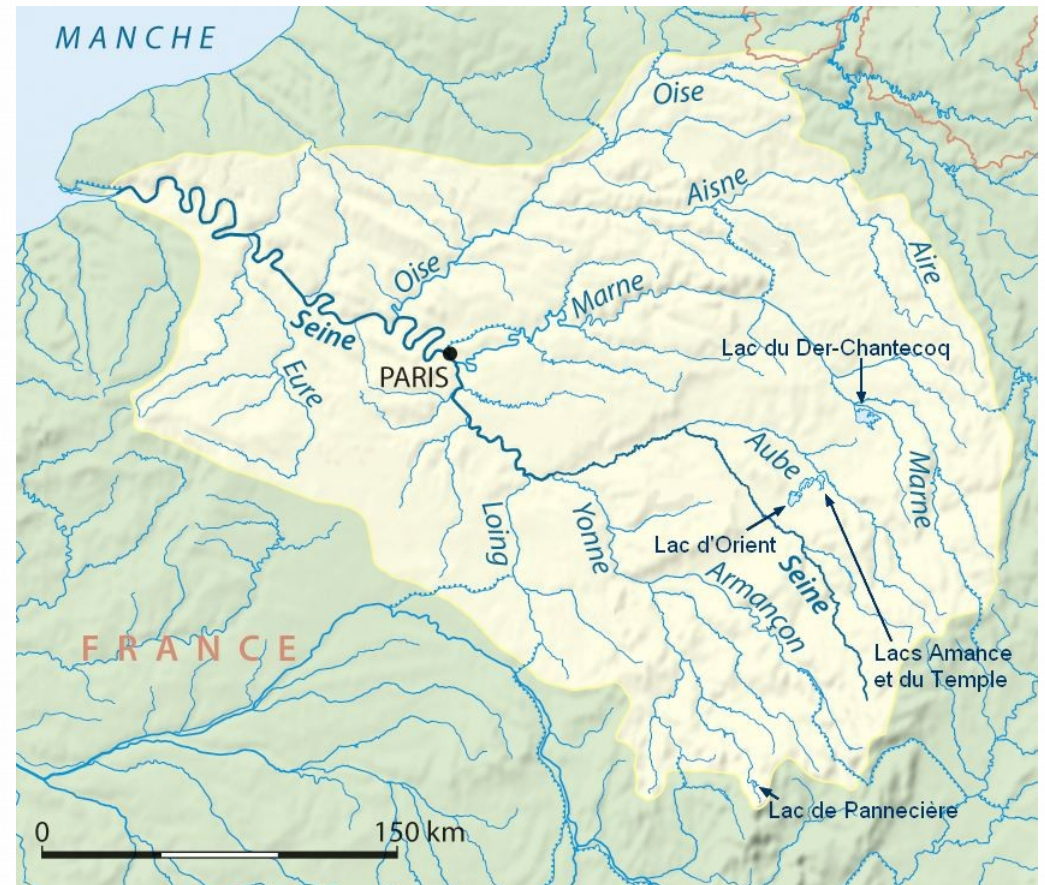
- **La crue de la Seine** moyenne provient essentiellement de l'Yonne;
- **La crue de la Marne aval** est une combinaison de la crue de la Marne amont et des affluents;
- **La forte réactivité des Morins**, très dépendante des pluies,
- **Contribution de l'Oise modérée** mais qui participe au renforcement de la crue sur la Seine aval.
- **Niveaux de l'Oise** aval relativement importants en raison de la combinaison des 2 phénomènes : crue modérée de l'Oise et élévation importante du niveau de la Seine.
Phénomène de concomitance





Les crues de janvier -février 2018 au niveau du Bassin Seine Normandie

- La crue de janvier-février 2018 est la combinaison de crues plus ou moins importantes de l'ensemble des grands affluents de la Seine suite à la succession d'épisodes pluvieux sur la période décembre 2017 – février 2018.
- Les ouvrages écrêteurs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs ont pleinement joué leur rôle lors de cette crue et contribué à réduire notablement les débits de la Marne, de la Seine et de l'Aube.



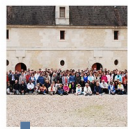
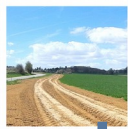
Bassin Seine Normandie, principaux cours d'eaux



Crue de l'Epte de janvier - février 2018

- Début 17 janvier 2018 - Pic le 25 janvier
- Crue comparable aux crues de 1999 et 2001 à Gournay,
- Moindre impact en aval à Bray et Lu et à Fourges - Rôle déterminant des champs d'expansion - Incidence très limitée sur les zones urbanisées.
- Décrue très rapide





Crue de l'Oise de janvier - février 2018

- Petite crue de l'Oise dès décembre 2017 !
- Crue de l'Oise relativement modeste
- Début 22 janvier 2018
- Pic atteint le 30 janvier 3,29 m (Pontoise)
- Impacts non négligeables de la confluence jusqu'à Auvers-sur-Oise.
- Quelques axes ont été coupés le long de l'Oise ainsi que des zones pavillonnaires.
- Peu de perturbations.
- Décruie particulièrement lente.





Crue de la Seine de janvier - février 2018

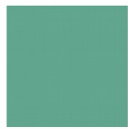
Crue hivernale de la Seine caractérisée par une très lente montée des eaux 2,51m en 12 jours ;

Impacts significatifs notamment la RD 311 à Argenteuil perturbant certaines zones urbanisées suite à des coupures d'axes importants. Zones pavillonnaires impactées avant la confluence (la Frette sur Seine, Herblay sur Seine).

Impact supérieur pour la zone des Boucles de Seine située après la confluence avec l'Oise. Plus de 40 cm par rapport à 2016. Points de captage d'Haute Isle et de La Roche Guyon fermés - Parking de l'hôpital inondé.

Décruce lente (environ un mois).





La MRDI et les acteurs de la gestion de crise

Pour la préparation de la gestion des crises, en liaison avec le Service Interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC) et les Services de Prévion des Crues Seine Moyenne Yonne Loing et le Seine Aval Cotiers Normands à :

- Rassembler, préparer et formaliser toutes les données, notamment sur la connaissance des enjeux locaux utiles pour cette gestion,
- Contribuer à la préparation d'exercices de gestion de crise et à des formations spécifiques,
- Connaître l'organisation de la surveillance et de la gestion de la sécurité des ouvrages hydrauliques-digues et barrages,
- Capitaliser les informations à saisir lors des crues significatives,
- Créer des outils,
- Former le cadre d'astreinte,
- S'intégrer dans l'Organisation de la Réponse de Sécurité civile (ORSEC) inondation.

- **en gestion de crise**, à apporter au préfet et au Service Interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC) :
- une interprétation des données hydrologiques transmises par les services de prévision des crues (SPC),
- ... leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et de conséquences attendues,
- la mission RDI s'intègre dans l'organisation sécurité défense de la DDT.

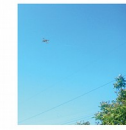


La MRDI et les acteurs de la gestion de crise

Des outils à la disposition de la MRDI :

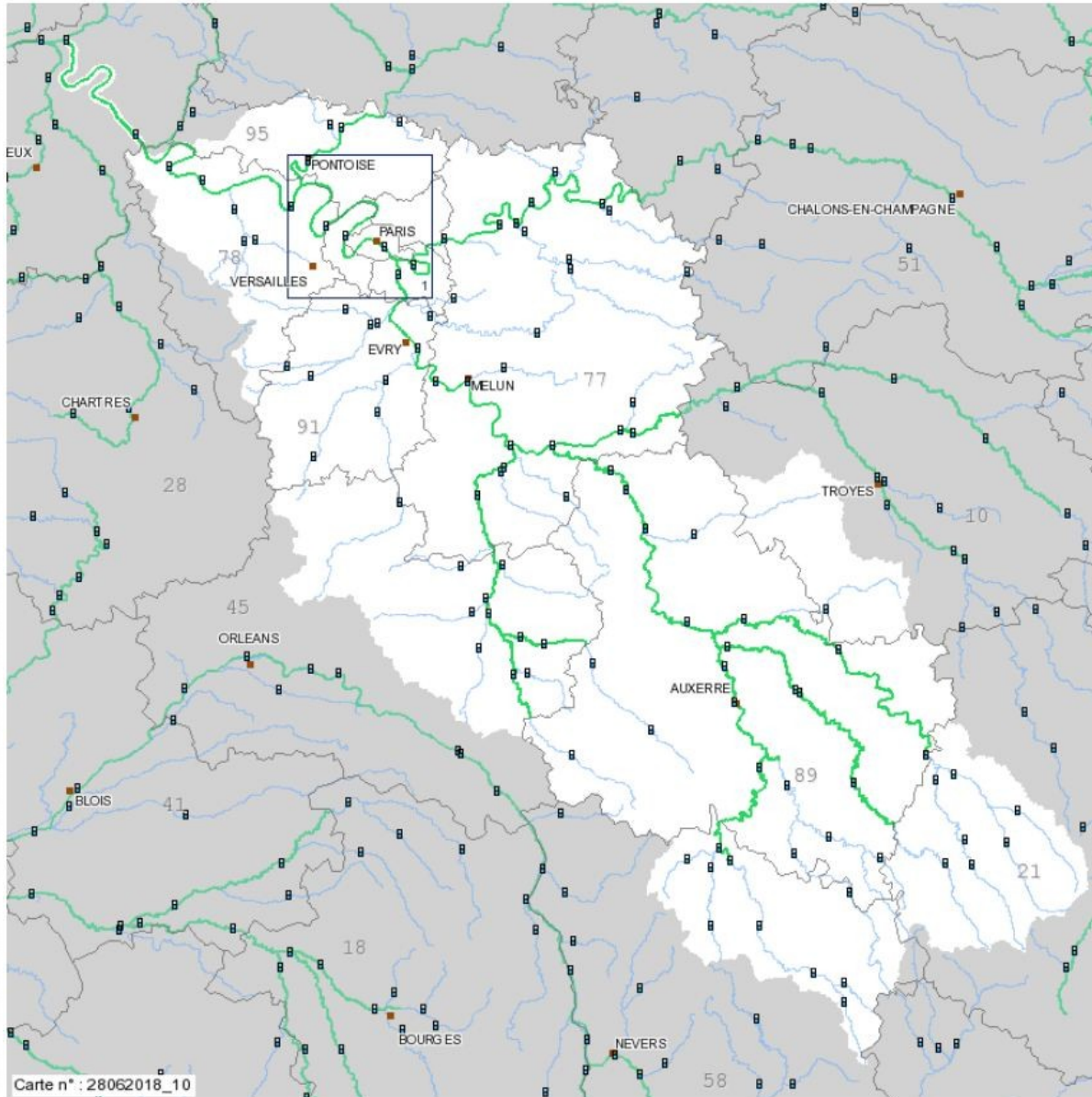
- Le site vigicrues alimenté par le réseau des stations de mesures des SPC SMYL et SACN, Oise-Aisne pilotage SCHAPI.
- 2 bulletins émis par jour pour chaque tronçon surveillé. 10 H et 16 H ! - rdi95@val-doise.gouv.fr
- Des ZIP et ZICH pour le réseau dit surveillé.
- Mallette.

- **Rouge** : Risque de crue majeure !
- **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants !
- **Jaune** : Risque de crue génératrice de débordements
- **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.



La MRDI et les acteurs de la gestion de crise

Le périmètre
d'intervention
du Service de
Prévision des
Crues SPC de
Seine
Moyenne
Yonne Loing





La MRDI et les acteurs de la gestion de crise

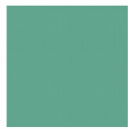
	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	24/01/18	25/01/18	26/01/18	27/01/18	28/01/18	29/01/18	30/01/18	31/01/18	01/02/18	02/02/18	03/02/18	04/02/18	05/02/18	06/02/18
<u>Etat du COD (veille- armé) SIDPC</u>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>en veille</i>	<i>fermé</i>
Vigilance de l'Oise Aval Francilienne	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	jaune
Vigilance de la Seine Paris	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	jaune
Vigilance de la Seine Boucles de Seine	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	jaune
Vigilance de l'Epte	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Vert	vert	vert	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	vert

Le 24 janvier 2018 : la MRDI de la DDT 95 entre en gestion de crise ! 14 jours !
 Évènements déclencheurs : 3 tronçons surveillés en orange sur le Val d'Oise - Ouverture
 du Centre Opérationnel de Défense



La MRDI et les acteurs de la gestion de crise

- Appels SPC SMYL et SACN et SIDPC à MRDI (vigilance jaune) ;
 - Passage vigilance orange : Ouverture du Centre opérationnel Départemental (COD) (en veille) de la Préfecture du Val d'Oise;
 - Astreinte de sécurité déclenchée pour la MRDI ;
 - Réunion des services de l'État y compris MRDI ; 2 fois par jour pendant deux semaines ; Mobilisation du cadre d'astreinte de la DDT ;
 - Le SIDPC assure l'animation du COD.
-
- Une audioconférence par jour MRDI / Mission Sécurité Défense / SIDPC en connexion avec la Zone de Défense et de Sécurité (ZDS) de Paris et sa région et les autres Préfectures franciliennes. Tour de table par entité météo-France - SPC SMYL ; Mairie de Paris.
 - MRDI en position d'écoute ;
 - SIDPC restitue à ZDS de Paris les éléments du COD ;
 - Présence cadre d'astreinte de la DDT.



Les territoires reconnus en état de Catastrophes Naturelles

15 février 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 4 sur 167

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 14 février 2018 portant reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1804348A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 13 février 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,



DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Inondations et coulées de boue du 15 janvier 2018 au 5 février 2018

Communes d'Argenteuil, Bezons, Cergy, Frette-sur-Seine (La), Haute-Isle, Herblay, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Vétheuil.

OCCURRENCE DÉCENNALE !

CRUE HIVERNALE TYPIQUE !

10 mars 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 7 sur 113

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 9 mars 2018 portant reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1806551A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 6 mars 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,



DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Inondations et coulées de boue, du 15 janvier 2018 au 5 février 2018

Communes d'Auvers-sur-Oise, Aavernes, Chaumontel (2), Éragny, Pontoise, Roche-Guyon (La), Saint-Ouen-l'Aumône.

Arrêtent :